



RCS : SENS

Code greffe : 8903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00013

Numéro SIREN : 440 793 552

Nom ou dénomination : A.P.S.

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2013 sous le numéro de dépôt 972

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE SENS
19 JUL. 2013

A.P.S.
Société à responsabilité limitée
au capital de 107.900 euros
Siège social : 5 Boulevard de Verdun
89100 SENS
440 793 552 RCS SENS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 03 DÉCEMBRE 2012**

L'an deux mille douze, et le trois décembre, à onze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Raphael INACIO, propriétaire de mille deux cent quatre vingt dix-neuf parts
ci 1.299 parts
- Monsieur Luis INACIO, propriétaire de quatre mille neuf cent trente quatre parts
ci 4.934 parts
- Madame Béatrice INACIO, propriétaire de trois mille deux cent cinquante huit parts
ci 3.258 parts
- Monsieur Anthony INACIO, propriétaire de mille deux cent quatre vingt dix-neuf parts
ci 1.299 parts

Total des parts présentes ou représentées : 10.790 parts en pleine propriété sur les 10.790 parts composant le capital social.

Monsieur Luis INACIO préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un Commissaire aux comptes,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RI LI
AS BI

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, conformément aux dispositions des articles L.223-35, R.221-5 et R.223-27 du Code de commerce, nomme à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et pour une durée de six exercices :

- Monsieur Joël AGBAZAHOU, 9 Villa Blanche – 92000 NANTERRE, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Mohamed EL KALLOUBI, 5 rue du pressoir neuf – 45000 ORLEANS, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

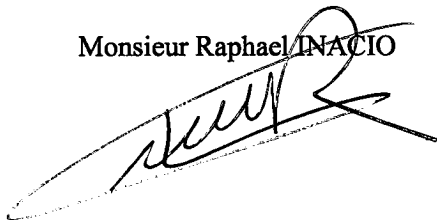
DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

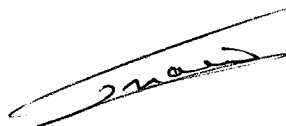
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés présents.

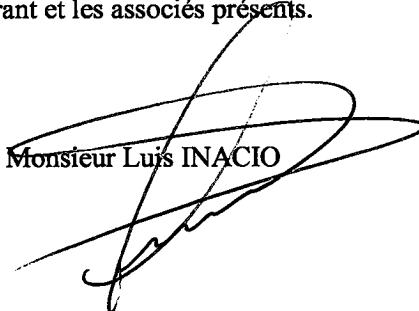
Monsieur Raphael INACIO



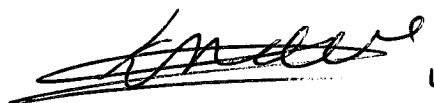
Madame Béatrice INACIO



Monsieur Luis INACIO



Monsieur Anthony INACIO



LI RI BI
AI